

Message Text

PAGE 01 NATO 00450 01 OF 04 281917Z

53

ACTION EUR-12

INFO OCT-01 IO-10 ISO-00 SSO-00 NSCE-00 USIE-00 INRE-00

EURE-00 CIAE-00 DODE-00 PM-03 H-01 INR-07 L-02

NSAE-00 NSC-05 PA-01 RSC-01 PRS-01 SP-02 SS-15 AEC-05

OIC-02 OMB-01 SAJ-01 SAM-01 TRSE-00 ACDA-05 BIB-01

CU-02 LS-01 /080 W

----- 068060

O R 281855Z JAN 75

FM USMISSION NATO

TO SECSTATE WASHDC IMMEDIATE 9780

INFO USMISSION GENEVA IMMEDIATE

AMEMBASSY BONN

AMEMBASSY DUBLIN

AMEMBASSY BRUSSELS

AMEMBASSY COPENHAGEN

AMEMBASSY LUXEMBOURG

AMEMBASSY MOSCOW

AMEMBASSY PARIS

AMEMBASSY ROME

AMEMBASSY THE HAGUE

USMISSION EC BRUSSELS

USDEL MBFR VIENNA

AMEMBASSY LONDON

C O N F I D E N T I A L SECTION 1 OF 4 USNATO 0450

E.O. 11652: GDS

TAGS: PFOR, CSCE, NATO

SUBJ: CSCE: DISCUSSIONS AT EC POLITICAL DIRECTORS MEETING

GENEVA FOR CSCE DEL

REF: DUBLIN 162

CONFIDENTIAL

PAGE 02 NATO 00450 01 OF 04 281917Z

1. AT JANUARY 28 POLADS, ITALIAN REP (FERRETTI) CIRCULATED FOLLOWING FRENCH LANGUAGE TEXT OF REPORT ON EC POLITICAL DIRECTORS' DECISIONS RE CSCE. MISSION'S INFORMAL TRANSLATION OF TEXT AND SUMMARY OF ADDITIONAL POINTS MADE ORALLY BY FERRETTI REF POL-ITICAL DIRECTORS' DELIBERATIONS ON CSCE WILL FOLLOW BY SEPTELS.

2. BEGIN TEXT

A SA REUNION A DUBLIN DU 24 JANVIER 1975, LE COMITE POLITIQUE DES NEUF A APPROUVE UN RAPPORT DU SOUS-COMITE CSCE AYANT TRAIT AUX DIFFERENTS PROBLEMES DE LA NEGOCIATION EN COURS A GENEVA.

LES DECISIONS ADOPTEES PAR LE COMITE POLITIQUE PEUVENT ETRE AINSI RESUMEEES:

A. - CHANGEMENT PACIFIQUE DES FRONTIERES.

LA FORMULE QUI A ETE PROPOSEE LE 26 JUILLET PAR LA DELEGATION AMERICAINE POUR INSERTION DANS LE PREMIER PRINCIPE EGALITE SOUVERAINE DES ETATS) ET QUI A L'APPUI DES NEUF, N'A PAS FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS OFFICIELLES DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE, MAIS LES CONVERSATIONS BILATERALES QUI ONT PU AVOIR LIEU DONNENT L'IMPRESSION QUE LES PERSPECTIVES D'UN ACCORD SUR CE TEXTE SONT INCERTAINES. L'OPINION GENERALE PARMI LES NEUF EST QUE LES DISCUSSIONS DOIVENT CONTINUER SUR LA BASE DE LA FORMULE POSITIVE DU 26 JUILLET.

B. - VALEUR EGALE DES PRINCIPES ET LIEN ENTRE EUX.

IL Y A LIEU DE DIRIGER UN EFFORT PARTICULIER SUR LES PARAGRAPHS PERTINENTS DU TEXTE FRANCAIS. LES TROIS IDEES SUIVANTES DANS CES PARAGRAPHS SONT CONSIDEREES COMME ESSENTIELLES PAR LES NEUF:

1. L'IMPORTANCE EGALE DES PRINCIPES POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE;
2. L'APPLICATION SANS RESERVES DE CHAQUE PRINCIPE;
3. L'INTERPRETATION DE CHAQUE PRINCIPE DANS LE CONTEXTE DES AUTRES. EN CE QUI CONCERNE CE POINT, IL DEVRAIT ETRE POSSIBLE DE CONVAINCRE LES SOVIETIQUES D'ACCEPTER SOIT LA PHRASE DU PROJET FRANCAIS, SOIT LA PHRASE CORRESPONDANTE DE LA DECLARATION SUR LES RELATIONS AMICALES, SOIT UNE AUTRE EXPRESSION TELLE QUE: "CHAQUE PRINCIPE DOIT S'INTERCONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 00450 01 OF 04 281917Z

PRETER EN TENANT COMPTE DES AUTRES".

C. - AMENDEMENT FRANCAIS.

LA DELEGATION DE LA FRANCE A DEPOSE LE 12 DECEMBRE LE TEXTE SUIVANT QUI FIGURE DANS UNE NOUVELLE VERSION DE L'ARTICLE 10 DU PROJET FRANCAIS:

"LES ETATS PARTICIPANTS CONSTATENT QUE LA PRESENTE (TITRE DU DOCUMENT) NE PEUT AFFECTER ET N'AFFECTERA PAS LEURS DROITS, OBLIGATIONS OU RESPONSABILITES, NON PLUS QUE LES TRAITES, ACCORDS ET ARRANGEMENTS CONFORMES AU DROIT INTERNATIONAL QUI LES REFLETENT, ANTERIEUREMENT SOUSCRITS PAR CES ETATS OU QUI LES CONCERNENT".

LE SOUS-COMITE ESTIME QUE LA MEILLEURE PLACE POUR CETTE RESERVE SERAIT DANS LES CLAUSES FINALES.

LA DELEGATION DE L'URSS A EXPRIME SON ACCORD AVEC CE TEXTE
QUI POURRAIT TOUTEFOIS SOULEVER DES DIFFICULTES DE LA PART
D'AUTRES DELEGATIONS.

D. - MENTION DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES.

DIFFERENTS PROBLEMES SE SONT POSES AU SUJET DE LA MENTION
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES, NON SEULEMENT DANS LE PARAGRAPHE
10 (TROISIEME PHRASE DU PROJET FRANCAIS INITIAL), MAIS DANS
D'AUTRES PASSAGES DE LA DECLARATION.

IL Y AURAIT INTERET A TRAITER CE SUJET GLOBALEMENT POUR
L'ENSEMBLE DE LA DECLARATION ET A EXAMINER SI UNE FORMULE UNIQUE
A INSERER DANS LE PREAMBULE NE POURRAIT PAS RESOUDRE CETTE
QUESTION, EN TENANT COMPTE DES INTERETS DE CEUX DES ETATS
MEMBRES POUR LESQUELS ELLE POSE UN PROBLEME PARTICULIER. NE
RESTERAIENT DANS LES PARAGRAPHERS SUR LES PRINCIPES QUE LES MEN-
TIONS DE LA CHARTE QUI SERAIENT JUSTIFIEES POUR DES RAISONS
PARTICULIERES.

CONFIDENTIAL

PAGE 01 NATO 00450 02 OF 04 281943Z

42

ACTION EUR-12

INFO OCT-01 IO-10 ISO-00 SSO-00 NSCE-00 USIE-00 INRE-00

CIAE-00 DODE-00 PM-03 H-01 INR-07 L-02 NSAE-00 NSC-05

PA-01 RSC-01 PRS-01 SP-02 SS-15 AEC-05 OIC-02 OMB-01

SAJ-01 SAM-01 TRSE-00 ACDA-05 BIB-01 CU-02 LS-01

EURE-00 /080 W

----- 068347

O R 281855Z JAN 75

FM USMISSION NATO

TO SECSTATE WASHDC IMMEDIATE 9781

INFO USMISSION GENEVA IMMEDIATE

AMEMBASSY BONN

AMEMBASSY DUBLIN

AMEMBASSY BRUSSELS

AMEMBASSY COPENHAGEN

AMEMBASSY LUXEMBOURG

AMEMBASSY MOSCOW

AMEMBASSY PARIS

AMEMBASSY ROME

AMEMBASSY THE HAGUE

USMISSION EC BRUSSELS

USDEL MBFR VIENNA

AMEMBASSY LONDON

C O N F I D E N T I A L SECTION 2 OF 4 USNATO 0450

E. - LA FORMULE SUIVANTE A ETE SUGGEREE EN VUE DE SON INSERTION DANS LE PREAMBULE DE LA DECLARATION, APRES MODIFICATION EVENTUELLE POUR TENIR COMPTE DE LA REDACTION PRESENTE DU POINT 6 DE PREAMBULE FRANCAIS:

"CONSTATANT QUE LES PRINCIPES ENUMERES CI-DESSOUS SONT CONFORMES A (DOIVENT ETRE INTERPRETES EN CONFORMITE AVEC) LA CHARTE DES NATIONS UNIES, DONT LES BUTS ET PRINCIPES DOIVENT GOUVERNER LA CONDUITE DE TOUS LES ETATS".

CONFIDENTIAL

PAGE 02 NATO 00450 02 OF 04 281943Z

L'IDEE CONTENUE DANS LA QUATRIEME PHRASE DU PROJECT FRANCAIS DE L'ARTICLE 10, LAQUELLE REPREND L'ARTICLE 103 DE LA CHARTE,

POURRAIT ETRE MAINTENUE.

F. - LE PRINCIPE DE L'AUTO-DETERMINATION.

LES DELEGATIONS DES NEUF VEILLERONT A CE QUE LE TEXTE DU PRINCIPE DE L'AUTO-DETERMINATION, TEL QU'IL A ETE LU PAR LE PRESIDENT DE LA PREMIERE SOUS-COMMISSION LE 19 DECEMBRE, SOIT ENREGISTRE AUSSITOT QUE POSSIBLE APRES LA REPRISE DES TRAVAUX ET SANS MODIFICATION.

G. - INSERTION DE LA DECLARATION SUR LES PRINCIPES DANS L'ENSEMBLE DES TEXTES.

NOUS DEVONS MAINTENIR NOTRE POSITION CONTRE LA THESE D'UN DOCUMENT UNIQUE POUR L'ENSEMBLE DE LA PREMIERE CORBEILLE. ON PEUT ESTIMER QU'IL Y AURAIT DE SERIEUX INCONVENIENTS A FAIRE FIGURER DANS LE MEME TEXTE LES PRINCIPES DE RELATIONS ENTRE ETATS ET LES MESURES DE CONFIANCE. LES DEUX SUJETS SONT TRES DIFFERENTS. LES MESURES DE CONFIANCE NE SE RATTACHENT CLAIREMENT A AUCUN PRINCIPE. ELLES NE DECOULENT QUE TRES INDIRECTEMENT DE LA RENONCIATION A LA MENACE DE LA FORCE. NOUS NE PENSONS PAS QU'IL SOIT DE NOTRE INTERET DE LES PRESENTER COMME DES MESURES D'APPLICATION DES PRINCIPES, CAR CELA OUVRIRAIT LA VOIE A D'AUTRES "MESURES D'APPLICATION", AU RISQUE DE FAIRE AVANCER L'IDEE D'UN SYSTEME DE SECURITE NOUVEAU. D'AUTRE PART, LE SUJET DES CBM EST BEAUCOUP PLUS SPECIFIQUE QUE CELUI DES PRINCIPES. EN REVANCHE, LA NATURE D'ENGAGEMENT Y EST DIFFERENTE DE CELLE DES PRINCIPES. DANS CES CONDITIONS, IL CONVENIENT DE MAINTENIR LE PRINCIPE DE L'AUTONOMIE DE CHACUN DES DOCUMENTS QUI SERA REDIGE DANS LE CADRE DE LA COMMISSION I.

H. - PROJET ROUMAIN SUR LE NON-RECOURS A LA FORCE.
LES DANGERS QUE COMPORTERAIT LE PROJET ROUMAIN ONT ETE

AMOINDRIS AU COURS DE LA NEGOCIATION. IL FAUT TOUTEFOIS VEILLER A CE QUE CERTAINES DISPOSITIONS DE CE DOCUMENT NE PUISSENT ETRE UTILISEES AU DETRIMENT DES INTERETS DES NEUF. LE PROBLEME QUI SE CONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 00450 02 OF 04 281943Z

POSE DANS L'IMMEDIAT EST SURTOUT CELUI DE L'INSERTION DE CE TEXTE DANS LES DOCUMENTS FINALS.

LES POSSIBILITES QUI SE PRESENTENT SONT LES SUIVANTES:

- A) RESOLUTION OU RECOMMANDATION DISTINCTE.
 - B) TEXTE FIGURANT COMME UNE SECTION SEPEREE DE LA DECLARATION SUR LES PRINCIPES.
 - C) UN SEUL TEXTE QUI TRAITERAIT LES DEUX POINTS ROUMAIN ET SUSSE ENSEMBLE.
 - D) TEXTE ROUMAIN, AVEC OU SANS LE TEXTE SUISSE, EN APPENDICE A LA DECLARATION SUR LES PRINCIPES.
 - E) DISPERSION DES ELEMENTS AGREES DU DOCUMENT ROUMAIN DANS LES DIFFERENTS DOCUMENTS DE LA CONFERENCE.
- SOUS RESERVE DE LA PRESENTATION DEFINITIVE DU DOCUMENT ROUMAIN, LA SOLUTION A) EST CELLE QUI A LA PREFERENCE DES NEUF.

I. - PROJET SUISSE SUR LE REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS.

LA DELEGATION SUISSE A ANNONCE LE DEPOT D'UN NOUVEAU PROJET DE DISPOSITIF. IL EST PROBABLE QU'IL S'AGIRA D'UN TEXTE QUI VISERA MONINS LE FOND DE LA QUESTION QUE LA PROCEDURE A SUIVRE POUR EN POURSUIVRE L'ETUDE. SI CERTAINES CONDITIONS ETAIENT REMPLIES, CETTE PROPOSITION NE SERAIT PAS CONTRAIRE A NOS INTERETS. LE PROBLEME DEVRA ETRE EXAMINE PAR NOUS EN PARTICULIER A LA LUMIERE DE NOS INTERETS DANS LA QUESTION DES SUITES DE LA CONFERENCE.

L. - MESURES DE CONFIANCE.

AU STADE ACTUEL, NOUS CONSTATONS QUE LA NEGOCIATION N'A PAS EVOLUE, DU FAIT DE L'IMMOBILISME SOVIETIQUE, ET IL N'EXISTE PAS D'INDICATION CLAIRE SUR LES POSSIBILITES REELLES DE NEGOCIATIONS AVEC L'EST ET LEUR POINT D'ABOUTISSEMENT.

A GENEVE, LES NEUF SONT CONFRONTES A UN PROBLEME TACTIQUE. LAISSER REPORTER AU TOUT DERNIER MOMENT LA DEFINITION PRECISE DES CONDITIONS DE NOTIFICATION DES MANOEUVRES COMPORTE DES IMPLICATIONS EVIDENTES TANT POUR LE CONTENU MEME DES MESURES QUE POUR L'EQUILIBRE DU MARCHANDAGE FINAL. LES RISQUES POURRAIENT ETRE REDUITS
CONFIDENTIAL

PAGE 04 NATO 00450 02 OF 04 281943Z

SI LES NEUF FAISAIENT FERMEMENT COMPRENDRE AUX PAYS DE L'EST QUE DES RESULTATS SATISFAISANTS POUR TOUS DOIVENT ETRE OBTENUS,

DES LA DEUXIEME PHASE, SANS ETRE REPORTEES AUX SUITES DE LA
CONFERENCE, ET QUE L'EQUILIBRE DANS LE PROGRES DES NEGOCIATIONS,
DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE LA CONFERENCE, DOIT ETRE RETABLI.

CONFIDENTIAL

PAGE 01 NATO 00450 03 OF 04 282019Z

50

ACTION EUR-12

INFO OCT-01 IO-10 EURE-00 ISO-00 SSO-00 NSCE-00 USIE-00

INRE-00 CIAE-00 DODE-00 PM-03 H-01 INR-07 L-02

NSAE-00 NSC-05 PA-01 RSC-01 PRS-01 SP-02 SS-15 AEC-05

OIC-02 OMB-01 SAJ-01 SAM-01 TRSE-00 ACDA-05 BIB-01

CU-02 LS-01 /080 W

----- 068942

O R 281855Z JAN 75

FM USMISSION NATO

TO SECSTATE WASHDC IMMEDIATE 9782

INFO USMISSION GENEVA IMMEDIATE

AMEMBASSY BONN

AMEMBASSY DUBLIN

AMEMBASSY BRUSSELS

AMEMBASSY COPENHAGEN

AMEMBASSY LUXEMBOURG

AMEMBASSY MOSCOW

AMEMBASSY PARIS

AMEMBASSY ROME

AMEMBASSY THE HAGUE

USMISSION EC BRUSSELS

USDEL MBFR VIENNA

AMEMBASSY LONDON

C O N F I D E N T I A L SECTION 3 OF 4 USNATO 0450

LE COMITE POLITIQUE REAFFIRME QUE LES ASPECTS POLITIQUES
ET MILITAIRES DE LA SECURITE SONT COMPLEMENTAIRES ET QU'A CETTE
FIN, UN ENGAGEMENT POLITIQUE, POSITIF ET PRECIS SUR LES MESURES
DE CONFIANCE EST NECESSAIRE. IL CONSIDERE QUE LES ELEMENTS SUI-
VANTS DOIVENT ETRE TENUS COMME ESSENTIELS A L'ETAT ACTUEL DE LA NE-
GOCIATION:

A) EN CE QUI CONCERNE LE RYTHME DES TRVAUX, LES NEUF INSISTERONT
POUR OBTENIR QUE LES GRANDES LIGNES D'UN TEXTE ACCEPTABLE SUR LES
CONFIDENTIAL

PAGE 02 NATO 00450 03 OF 04 282019Z

MESURES DE CONFIANCE SOIENT DEGAGEES AVANT LA CONCLUSION DE LA PREMIERE LECTURE DU PROJET DE DECLARATION SUR LES PRINCIPES;

B) SUR LE FOND, D'UNE PART, LES MESURES DE CONFIANCE DOIVENT S'APPLIQUER A TOUTE L'EUROPE; LES NEUF POURRONT ACCEPTER DES EXCEPTIONS POUR DES PARTIES DES TERRITOIRES DE L'URSS ET DE LA TURQUIE, MAIS IL FAUDRA VEILLER A NE PAS CREER D'AUTRES ZONES PARTICULIERES. D'AUTRE PART, LES NOTIFICATIONS DEVRONT PARVENIR A TOUS LES PAYS PARTICIPANTS.

LE COMITE POLITIQUE CONSIDERE QUE LA QUESTION DOIT ETRE SUIVIE ATTENTIVEMENT EN LIAISON AVEC LES AUTRES PAYS INTERESSES A LA LUMIERE DE SES IMPLICATIONS POLITIQUES.

III COMMISSION

M. - LE COMITE POLITIQUE AVAIT FIXE COMME OBJECTIF, D'UNE PART, L'affirmation de buts a long terme et de regles generales, d'autre part, l'adoption de certaines mesures concretes. IL AVAIT EGALEMENT INVITE LES NEUF A EVITER DES FORMULES RESTRICTIVES QUI RISQUERAIENT D'ANNULER LA PORTEE PRATIQUE DES DISPOSITIONS AGREES. AU STADE ACTUEL DE LA CONFERENCE, CETTE PRECAUTION DEVRAIT S'ETENDRE AUX TROIS CORBEILLES, POUR VEILLER A CE QUE DES RESTRICTIONS DANS L'UNE NE RISQUENT PAS DE S'ETENDRE A UNE AUTRE.

C'EST EN CE QUI CONCERNE LES CONTACTS HUMAINS QUE LA DISCUSSION DES "BUTS ET REGLES" EST LA PLUS AVANCEE. LE DANEMARK A DEPOSE, AVEC L'APPUI DE LA FRANCE, UN PROJET DE TEXTE INTRODUCTIF, PRECISANT QUE L'OBJECTIF COMMUN ET PERMANENT EST DE FACILITER UN MOUVEMENT ET DES CONTACTS PLUS LIBRES; A QUOI S'AJOUTE L'AMELIORATION DES PRATIQUES EXISTANTES, AINSI QUE LE DEVELOPEMENT ULTERIEUR DES EFFORTS EN VUE D'UN PROGRES CONTINU AVEC LA POURSUITE DE LA DETENTE. LA TRADUCTION RUSSE DE CE TEXTE, QUI PRESENTE CERTAINES DIFFERENCES PAR RAPPORT A LA VERSION ORIGINALE EN LANGUE FRANCAISE, A ETE DEPOSEE SIMULTANEMENT, MAIS SEPAREMENT, PAR LA POLOGNE ET APPROUVEE PAR LES PAYS DE L'EST.

D'AUTRES DELEGATIONS ONT CEPENDANT FORMULE A L'ENCONTRE DE CE TEXTE DES RESERVES, QUE LES PAYS-BAS ET LA BELGIQUE ONT CONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 00450 03 OF 04 282019Z

TRADUITES PAR LE DEPOT DE DEUX AMENDMENTS VISANT, LE PREMIER A MODIFIER LA REFERENCE A LA DETENTE, LE SECOND A RENFORCER, DANS LA PHRASE FINALE, LE DEGRE D'ENGAGEMENT DES ETATS. ENCORE QUE LE DANEMARK NI LA FRANCE NE PUISSENT APPUYER CES AMENDMENTS, LEURS DELEGATIONS SONT D'ACCORD QU'ILS CONSTITUERAIENT UNE AMELIORATION ET NE FERONT PAS OBSTACLE AUX EFFORTS EN VUE DE LEUR ADOPTION. IL FAUDRA EGALEMENT RESOUDRE LES PROBLEMES POSES PAR LES DIFFERENCES ENTRE LES VERSIONS FRANCAISE ET RUSSE DU TEXTE.

DANS LES AUTRES SOUS-COMMISSIONS, DES TEXTES DE MEME STRUCTURE APPARAISSENT DES MAINTENANT POSSIBLES, EN UN PEU MOINS PRECIS POUR CE QUI EST DE L'INFORMATION, ET DEVRAIENT L'ETRE, EN PLUS PRECIS, POUR LA CULTURE (PROJET FRANCAIS DE DECLARATION). LE PREAMBULE DEJA MUTUELLEMENT AGREE EN MATIERE D'EDUCATION SATISFAIT AU MEME SOUCI.

QUANT AUX "MEASURES CONCRETES", LA SITUATION SE PRESENTE ACTUELLEMENT COMME SUIVANT:

CONTACTS HUMAINS. DES COMPROMIS ONT ETE ATTEINTS EN CE QUI CONCERNE LES RENCONTRES FAMILIALES, LA REUNION DES FAMILLES ET LES MARIAGES (TRAITEMENT POSITIF OU FAVORABLE ET RAPIDE DES DEMANDES, MODICITE DES FRAIS, RENOUVELLEMENT DES DEMANDES, PROTECTION DES DROITS DES DEMANDEURS).

RESTE A AGREER, OUTRE LE PASSAGE INTRODUCTIF, LE TEXTE SUR LES FORMALITES DE VOYAGE, CONSIDERE COMME POINT ESSENTIEL, OU DES DIVERGENCES SERIEUSES PERSISTENT. LE TEXTE SUR LE TOURISME ET LES JEUNES (QUI COMPREND, ENTRE AUTRES, LA QUESTION DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE) N' PAS ENCORE ETE DISCUTE.

INFORMATION. DES COMPROMIS ONT EGALEMENT ETE ATTEINTS, POUR L'INFORMATION ECRITE, TANT EN CE QUI CONCERNE SA DIFFUSION (IMPORTATION D'UN PLUS GRAND NOMBRE D'EXEMPLAIRES ET DE TITRES) QUE L'ACCES ("DU PUBLIC" - AUGMENTATION DU NOMBRE DES POINTS DE VENTE - FACILITES D'ABONNEMENT). UN TEXTE SECONDAIRE A ETE EGALEMENT AGREE POUR LA COOPERATION ET LES ECHANGES.

DEUX POINTS IMPORTANTS RESTENT EN REVANCHE A REGLER: L'INCONFIDENTIAL

PAGE 04 NATO 00450 03 OF 04 282019Z

FORMATION AUDIO-VISUELLE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES JOURNALISTES. SUR LE PREMIER, NOS CHANCES D'ABOUTIR A DES RESULTATS SIGNIFICATIFS SEMBLENT TRES MODESTES. LE PRIX A PAYER POUR UN ENGAGEMENT DES SOVIETIQUES A CESSER LES BROUILLAGES OU MEME A CONSOLIDER UNE SITUATION AMELIOREE DEPUIS UN CERTAIN TEMPS, SERAIT APPAREMMENT QUE L'OUEST RECONNAISSE EN CONTRE-PARTIE LA RESPONSABILITE DES ETATS DANS LES EMISSIONS, CE QUI POSERAIT AUX NEUF DE GRAVES PROBLEMES. AUSSI POURRAIT-ON SE BORNER A DEMANDER PAR PRINCIPE LA CESSATION DES BROUILLAGES ET, EN CAS D'ECHEC, A FAIRE ETAT AUPRES DE LA PRESSE OCCIDENTALE DE CE COMBAT POUR L'HONNEUR. RESTE EGALEMENT A VOIR SE UN ACCORD SIGNIFICATIF PEUT ETRE OBTENU CONCERNANT LA PUBLICATION DES LONGUEURS D'ONDE DES EMISSIONS ETRANGERES. IL Y A AU CONTRAIRE DES RAISONS D'ESPERER QUE LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES JOURNALISTES PRETERONT A UN ACCORD SUBSTANTIEL (DOCUMENTS D'ENTREE, FACILITES DE TRAVAIL, IMPORTATION DU MATERIEL, TRANSMISSION DE L'INFORMATION). DE MEME, UN TEXTE, DEJA PROPOSE ET LARGEMENT DISCUTE, DOIT PREVOIR

LA PUBLICATION ET LA DIFFUSION DES DOCUMENTS FINALS DE LA CSCE.

CULTURE. DES TEXTES ONT DEJA ETE ENREGISTRES OU OFFICIEUSEMENT AGREES SUR PLUSIEURS POINTS ESSENTIELS CONCERNANT LE LIVRE (APPROVISIONNEMENT DES BIBLIOTHEQUES ET LIBRAIRIES EN LIVRES ETRANGERS - MULTIPLICATION DES POINTS DE VENTE). LE PROBLEME DES CONTACTS ENTRE AUTEURS ET MAISONS DE'EDITION FAIT L'OBJECT DE POURPARLERS BILATERAUX. EN CE QUI CONCERNE LA CIRCULATION DES BIENX CULTURELS, NOUS N'AVONS PU OBTENIR, POUR DIVERSES RAISONS (AFFIRMATION DES SOVIETIQUES QUE CECI RELEVE DE LA CORBEILLE II, RETICENCES DE CERTAINES DELEGATIONS OCCIDENTALES), QUE DES DISPOSITIONS DE CARACTERE TRES GENERAL, PREVOYANT SEULEMENT DES ETUDES OU DES RENCONTRES ENTRE REPRESENTANTS DES MAISONS OU ORGANISMES INTERESSES.

CONFIDENTIAL

PAGE 01 NATO 00450 04 OF 04 282048Z

73

ACTION EUR-12

INFO OCT-01 IO-10 EURE-00 SSO-00 NSCE-00 USIE-00 INRE-00

CIAE-00 DODE-00 PM-03 H-01 INR-07 L-02 NSAE-00 NSC-05

PA-01 RSC-01 PRS-01 SP-02 SS-15 AEC-05 OIC-02 OMB-01

SAJ-01 SAM-01 TRSE-00 ACDA-05 BIB-01 CU-02 LS-01

ISO-00 /080 W

----- 069305

O R 281855Z JAN 75

FM USMISSION NATO

TO SECSTATE WASHDC IMMEDIATE 9783

INFO USMISSION GENEVA IMMEDIATE

AMEMBASSY BONN

AMEMBASSY DUBLIN

AMEMBASSY BRUSSELS

AMEMBASSY COPENHAGEN

AMEMBASSY LUXEMBOURG

AMEMBASSY MOSCOW

AMEMBASSY PARIS

AMEMBASSY ROME

AMEMBASSY THE HAGUE

USMISSION EC BRUSSELS

USDEL MBFR VIENNA

AMEMBASSY LONDON

C O N F I D E N T I A L SECTION 4 OF 4 USNATO 0450

MAIS UN CERTAIN NOMBRE DE TEXTES, ET SURTOUT DE POINTS IMPORTANTS, DEMEURENT EN SOUFFRANCE: OUTRE LE PROJET DE DE-

CLARATION, NON ENCORE EXAMINE, MAIS OU L'ACCEPTATION ET LA FORMULATION DE NOS CINQ OBJECTIFS RISQUENT D'ETRE TRES DIFFICILES, IL RESTE A S'ACCORDER SUR LES SALLES DE LECTURE ETRANGERES (TOUJOURS REFUSEES OBSTINEMENT PAR LES SEULS SOVIETIQUES), SUR LES CONTACTS ENTRE AUTEURS ET ANIMATEURS (QUI SERONT L'UN DES POINTS LES PLUS DURS A CAUSE DE SES IMPLICATIONS ACTUELLES) ET SUR LE TRANSFERT DES CACHETS D'ARTISTES (OU L'URSS SE MONTRE CONFIDENTIAL

PAGE 02 NATO 00450 04 OF 04 282048Z

TRES NEGATIVE, LA YOUGOSLAVIE POSITIVE ET LES AMERICAINS VIVEMENT INTERESSES).

EDUCATION. CETTE SOUS-COMMISSION A AU CONTRAIRE PRATIQUEMENT ACHEVE LE PLUS GROS DE SON TRAVAIL. NOS POINTS ESSENTIELS CONCERNANT LES CONTACTS DIRECTS ENTRE EDUCATEURS ET SCIENTIFIQUES (BIEN QU'ILS NE FIGURENT PAS DANS LE MANDAT D'HELSINKI) ET L'ACCES AUX INSTITUTIONS EDUCATIVES ET SCIENTIFIQUES SONT A PEU PRES ATTEINTS. UN BON TEXTE A DE MEME ETE ENREGISTRE SUR LE DEVELOPPEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'ENSEIGNMENT DES LANGUES ETRANGERES. NE RESTENT PLUS QU'A ENREGISTRER LE PREAMBULE (DEJA AGREE EN FAIT) ET A DISCUTER UNE PROPOSITION SANS INCIDENCE POLITIQUE SUR LES ECHANGES PEDAGOGIQUES.

AU TOTAL, ET SOUS LA RESERVE QUE CES RESULTATS NE SAURAIENT ETRE CONSIDERES COMME TOUT A FAIT DEFINITIFS (LES TEXTES N'ETANT ENREGISTRES QU'A TITRE PROVISoire ET LEUR PORTEE RISQUANT D'ETRE AFFECTEE PAR LES PASSAGES INTRODUCTIFS NON ENCORE AGREES), IL APPARAIT QUE LE BILAN DES TRAVAUX EN CORBEILLE III PEUT ACTUELLEMENT S'EVALUER COMME SUIV: AU PLAN QUANTITATIF, SONT DEJA AGREES OU SUR LE POINT DE L'ETRE LES TROIS-CINQUIEMES DES TEXTES, QUI SE DECOMPOSENT COMME SUIV, DANS L'ORDRE D'AVANCEMENT DES TRAVAUX: EDUCATION (5 TEXTES SUR 6), CONTACTS (4 TEXTES SUR 7), INFORMATION (4 TEXTES SUR 7), CULTURE (PRES DE 3 TEXTES SUR 6). SUR LE PLAN QUALITATIF, ON PEUT DIRE QUE DES RESULTATS NON NEGLIGEABLES ONT ETE ATTEINTS, MAIS CE QUE NOUS AVONS DEJA OBTENU N'EST PAS D'UNE NATURE TELLE QU'IL NOUS DISPENSERAIT D'INSISTER, DANS LA SUITE DE LA NEGOCIATION, SUR LES AUTRES POINTS ESSENTIELS SUR LESQUELS DES SOLUTIONS DOIVENT ENCORE ETRE TROUVEES.

N. - IL N'APPARAIT DANS CES CONDITIONS NI NECESSAIRE, NI MEME SOUHAITABLE, DE MODIFIER LES DIRECTIVES GENERALES ASSIGNEES EN COMMUN AUX DELEGATIONS DES NEUF. CE SONT CES DIRECTIVES QUI, NOTAMMENT EN EXIGEANT UNE PREMIERE LECTURE APPROFONDIE DE TOUS LES TEXTES ET EN METTANT LES NEGOCIATEURS EN GARDE CONTRE L'ABUS DE CLAUSES RESTRICTIVES, ONT PERMIS DE TRAVAILLER JUSQU'ICI EFFICACEMENT ET DE DEJOUER, A PLUSIEURS REPRISES, LES TENTATIVES DES UNS OU DES AUTRES POUR BOUSCULER LA NEGOCIATION. IL CONVIENT DONC, TOUT NATURELLEMENT, DE LES APPLIQUER JUSQU'AU BOUT.

CONFIDENTIAL

PAGE 03 NATO 00450 04 OF 04 282048Z

O. - LA QUESTION SE POSE EN REVANCHE DE SAVOIR SI, COMPTE TENU DE L'INEGAL ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN SOUS-COMMISSIONS, IL NE CONVIENDRAIT PAS D'AMENAGER EN CONSEQUENCE L'ORDRE TAC-

TIQUE DES DISCUSSIONS. SI L'ON RENONCE D'AVANCE A RETARDER DELIBEREMENT TELLE OU TELLE SOUS-COMMISSION POUR ATTENDRE LES AUTRES ET SI L'ON ACCEPTE AU CONTRAIRE QUE CHACUNE AVANCE DE SON MIEUX, QUITTE A RESERVER POUR LE STADE FINAL (ET POUR UN

EVENTUAL MARCHANDAGE ENTRE CORBEILLES) LES RARES POINTS ESSENTIELS DEMEURANT EN LITIGE, LE MIEUX SEMBLE OTRE D'ACHEVER LE TRAVAIL AU FUR ET A MESURE DES POSSIBILITES. COMME IL EST A PREVOIR QUE LES TROIS AUTRES SOUS-COMMISSIONS AURONT ACHEVE LEURS TRAVAUX AVANT, TOUT L'EFFORT POURRA ALORS ETRE CONCENTRE SUR LA SOUS-COMMISSION CULTURE. ENCORE POURRAIT-ON DISTINGUER AU SEIN DE CELLE-CI LES POINTS ESSENTILES (SALLES DE LECTURE, CONTACTS ET LES OBJECTIFS DU PROJECT DE DECLARATION) ET LES TEXTES D'INTERET SECONDAIRE. SUR CES DERNIERS, DES RENONCEMENTS DE NOTRE PART SERAIENT EVENTUELLEMENT CONCEVABLES, S'ILS DEVAIENT NOUS VALOIR DES AVANTAGES AILLEURS.

P. - SUITES.

DANS LA DISCUSSION SUR LES SUITES DE LA CONFERENCE, LE COEUR DU PRBLEME N'A PAS ETE VERITABLEMENT ABORDE, CE QUI CORRESPOND A NOTRE POSITION SELON LAQUELLE CETTE QUESTION DOIT ETRE EXAMINEE EN RELATION AVEC LES RESULTATS D'ENSEMBLE DE LA CONFERENCE.

IL EST A PREVOIR QUE, DANS LES PROCHAINS MOIS, CE PROBLEME SERA L'UN DE CEUX QUI SE SITUERONT AU CENTRE MEME DE LA NEGOCIATION.

Q. - LA REDACTION D'UNE DECLARATION SUR LA MEDITERRANEE, SUR LA BASE DU PRJET ITALIEN ET EN TENANT COMPTE DES ELEMENTS ACCEPTABLES DE LA PROPOSITION DES NON-ALIGNES, SE POURSUIT DANS DES CONDITIONS SATISFAISANTES.

R. - PREPARATION DES DECISIONS RELATIVES A LA TROISIEME PHASE. ON DEVRA, LE MOMENT VENUE, SE CONCERTE ETROITEMENT SUR CONFIDENTIAL

PAGE 04 NATO 00450 04 OF 04 282048Z

LES POINTS SUIVANTS:

- LE STADE A PARTIR DUQUEL LE COMITE DE COORDINATION DEVRA SE PENCHER ACTIVEMENT SUR LA PREPARATION DE LA TROISIEME PHASE;

- LES QUESTIONS SUR LESQUELLES IL DEVRA SE PENCHER TOU-

CHANT LA DATE, LES REGLES DE PROCEDURE ET LA NATURE
DES DEBATS.
END TEXTBRUCE

CONFIDENTIAL

<< END OF DOCUMENT >>

Message Attributes

Automatic Decaptioning: X
Capture Date: 18 AUG 1999
Channel Indicators: n/a
Current Classification: UNCLASSIFIED
Concepts: n/a
Control Number: n/a
Copy: SINGLE
Draft Date: 28 JAN 1975
Decaption Date: 01 JAN 1960
Decaption Note:
Disposition Action: RELEASED
Disposition Approved on Date:
Disposition Authority: GolinoFR
Disposition Case Number: n/a
Disposition Comment: 25 YEAR REVIEW
Disposition Date: 28 MAY 2004
Disposition Event:
Disposition History: n/a
Disposition Reason:
Disposition Remarks:
Document Number: 1975NATO00450
Document Source: ADS
Document Unique ID: 00
Drafter: n/a
Enclosure: n/a
Executive Order: 11652 GDS
Errors: n/a
Film Number: n/a
From: NATO
Handling Restrictions: n/a
Image Path:
ISecure: 1
Legacy Key: link1975/newtext/t19750188/abbrzhvl.tel
Line Count: 600
Locator: TEXT ON-LINE
Office: n/a
Original Classification: CONFIDENTIAL
Original Handling Restrictions: n/a
Original Previous Classification: n/a
Original Previous Handling Restrictions: n/a
Page Count: 11
Previous Channel Indicators:
Previous Classification: CONFIDENTIAL
Previous Handling Restrictions: n/a
Reference: DUBLIN 162
Review Action: RELEASED, APPROVED
Review Authority: GolinoFR
Review Comment: n/a
Review Content Flags:
Review Date: 31 MAR 2003
Review Event:
Review Exemptions: n/a
Review History: RELEASED <31 MAR 2003 by BoyleJA>; APPROVED <02 APR 2003 by GolinoFR>
Review Markings:

Margaret P. Grafeld
Declassified/Released
US Department of State
EO Systematic Review
05 JUL 2006

Review Media Identifier:
Review Referrals: n/a
Review Release Date: n/a
Review Release Event: n/a
Review Transfer Date:
Review Withdrawn Fields: n/a
Secure: OPEN
Status: NATIVE
Subject: CSCE: DISCUSSIONS AT EC POLITICAL DIRECTORS MEETING
TAGS: PFOR, CSCE, NATO
To: STATE INFO GENEVA
BONN
DUBLIN
BRUSSELS
COPENHAGEN
LUXEMBOURG

MOSCOW
PARIS
ROME
THE HAGUE
EC BRUSSELS
MBFR VIENNA
LONDON

Type: TE

Markings: Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 05 JUL 2006